

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

17 mars 2017

Date d'affichage :

30 mars 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **23 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures 30, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, Mmes GRENET, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Vincent PERGET

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacque DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène SANNAT

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170323-DELIB170315-DE
Date de télétransmission : 27/03/2017
Date de réception préfecture : 27/03/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017**

QUESTION N° 15

OBJET : Rue Grégoire de Tours : convention avec Orange pour l'installation d'équipements techniques, sur une portion de la parcelle AV 17

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 7 mars 2017.

Dans le cadre de son activité d'opérateur de téléphonie mobile, Orange doit procéder, pour l'exploitation des réseaux, à l'implantation d'équipements techniques nécessaires à son activité d'exploitant de systèmes de radiocommunications avec les mobiles, à savoir un pylône provisoire de téléphonie mobile et deux baies radio.

Ces équipements sont mis en place sur une portion de 25 m² de la parcelle AV 17 située rue Grégoire de Tours, et propriété de la commune de Riom.

Afin de permettre la mise à disposition de ce terrain, une convention d'occupation du domaine public communal doit être établie entre Orange et la Commune.

Cette convention d'une durée de 2 ans, proposée par Orange sur son modèle national et amendée par les services de la Commune, fixe une redevance d'occupation annuelle de 1 900,13 € TTC, conformément à la permission de voirie accordée par la commune le 3 janvier 2017.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la convention d'occupation provisoire d'une portion de la parcelle AV 17 par ORANGE et autoriser le Maire ou son représentant à la signer.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mars 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL